

L'Unesco et le centre de documentation de l'icomos

Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les vœux du Directeur Général de l'UNESCO pour la réussite de cette importante réunion qui a pour but la création du Centre de documentation de l'ICOMOS et l'analyse de ses buts et de ses missions. L'activité de ce Centre constituera une des activités primordiales de l'ICOMOS.

Il convient aussi d'adresser des remerciements au Gouvernement belge et au Comité national belge pour l'organisation du présent colloque. Celui-ci témoigne de l'activité de ce comité.

Le Centre de documentation est appelé à devenir une des bases essentielles de la coopération internationale en matière de protection et de conservation des monuments et des sites. Il se propose en effet de réunir les informations et les documents juridiques, scientifiques et techniques dans ce domaine.

Lors de sa dernière Session, l'UNESCO a décidé d'accorder à l'ICOMOS une aide financière importante pour la réalisation du projet de création de Centre. C'est dire tout l'intérêt que l'UNESCO porte à ce projet.

Je voudrais commenter, du point de vue de l'UNESCO, certains points qui ont été ou seront soulevés au cours de ce colloque.

Les problèmes de législation en matière des monuments et de sites ont retenu à diverses reprises l'attention. A cet égard je voudrais souligner l'importance du rôle de l'UNESCO dont des recommandations aux pays membres concernent directement cette question. En outre, l'UNESCO a déjà publié et publiera encore des travaux se rapportant à ces problèmes.

La collaboration entre les divers organismes interna-

tionaux est indispensable. Celle qui s'est établie entre l'UNESCO et l'ICOMOS est déjà fructueuse. C'est ainsi que l'UNESCO prépare, en collaboration avec l'ICOMOS :

1. Rencontre à Paris en juin 1967 ayant pour objet l'étude d'un système efficace pour la protection des monuments et des sites aux points de vue administratif, scientifique et technique.
2. Une étude sur la formation des architectes et des techniciens des monuments historiques et en particulier la mise au point d'un programme d'étude adéquat.
3. La mise sur pied d'un colloque avec participation de tous ses Etats membres sur l'organisation efficace de la protection internationale des monuments et des sites.
4. L'aide aux Etats membres qui le désirent par l'envoi d'experts pour l'étude et l'examen des problèmes les plus urgents en matière de conservation de leur patrimoine monumental.
5. L'étude des possibilités de conjuguer les efforts des pays dans les domaines du développement du tourisme en rapport avec la protection et la conservation des monuments. A la demande des pays intéressés, l'UNESCO pourra envoyer des experts qui étudieront sur place ces possibilités et les moyens de les réaliser.

En ce qui concerne la bibliothèque du Centre de documentation, la contribution de la France sera utile et importante d'autant plus qu'aux publications signalées par M. Salet, il faut encore ajouter aux revues publiées en France et qui concernent ce pays toutes les publications éditées par les Ecoles françaises à l'étranger. Ces dernières publications sont du plus haut intérêt pour la conservation des monuments en Asie et en Afrique par exemple.

Le Centre de documentation sera amené à rédiger une bibliographie susceptible d'être publiée dans Monumentum. Elle devra recouvrir tous les sujets intéressants de l'ICOMOS mais également ceux de l'UNESCO qui seraient en rapport avec les objectifs de l'ICOMOS. Cette bibliographie devrait porter entre autres sur les problèmes de doctrine, de technique, de méthodes et de législations.

S. ABDUL HAK

Unesco

International federation for documentation (FID)

The FID was founded in Brussels in 1895 as the "Institut International de Bibliographie". In 1929 the secretariat moved to The Hague.

The founders created a comprehensive world bibliography on cards for which they developed the Universal Decimal Classification on the basis of Dewey's Decimal Classification. The work on this bibliography had to be stopped in 1918 but the development of the UDC and other documentation activities were continued and the Federation gradually became the leading international organization in the field of documentation and scientific and technical information.

The major aims of the FID are

- to group internationally organizations and individuals interested in the problems of documentation and to coordinate their efforts;
- to promote the study, organization and practice of documentation in all its branches and forms, and to create an international network on documentation;
- to convene international and other conferences dealing with the problems of documentation;
- to prepare and publish periodical and non-periodical publications dealing with documentation.

The highest authority in the Federation is the General Assembly, composed of representatives of - at present 41 - National Members and a number of international specialized organizations (Associate Members). In addition to these Members, the FID recognizes Affiliates, persons or organizations interested in the objects of the Federation. The General Assembly elects the Council and the Executive Committee.

Guidelines for the present FID programme, adopted in 1965, cover the following areas :

Universal Decimal Classification

- Research on the theoretical basis of information
- Classification research
- Theory of machine techniques and systems
- Operational machine techniques and systems
- Linguistics in documentation
- Technical information for industry
- Training of documentalists
- Need of developing countries.

In other areas - such as primary and secondary publications and document reproduction - the FID cooperates with specialized international organizations which have an active programme in such fields. Both in planning and execution of its programme, the FID closely co-operates with Unesco, ICSU, IFLA, ISO and other international organizations. In June 1967, the FID organizes jointly with the IFIP (International Federation for Information Processing) a conference to provide for an exchange of information between documentalists and computer experts.

The programme of the Federation is carried out mainly by its Study Committees which exist for each of the aforementioned programme areas. This work is greatly supported by efforts of National Members and, for specific projects, by grants from other organizations, in particular from Unesco.

Several publications were prepared by the Committees:

- full, intermediate, abridged and special subject editions of the UDC and guides to the UDC ;
- reports on classification research and proceedings of the 1964 International Study Conference on Classification Research;
- worldwide directory of National Technical Information Services;
- a guide to the world's Training Facilities in Documentation and Information Work;

whereas new UDC editions and other publications are in preparation : a bibliography of Directories of Science Information Sources and a list of Library and Documentation Journals (by the FID Secretariat, which also published in 1965 a directory of Abstracting Services in Science, Technology, Medicine, Agriculture, Social sciences and Humanities), a series of national lists of Technical Journals for Industry, a list of Lecturers who accept to teach documentation in other countries.

The FID Secretariat issues the monthly "FID News Bulletin" with a survey of developments in document reproduction, announcements of new training courses, abstracting and

indexing services, directories of sources of information, a conference calendar, news of FID and other organizations active in the field of documentation.

M. VAN DER BRUGGEN

L'Union Internationale des architectes et le centre de documentation de l'Icomos
Problèmes budgétaires

L'Union Internationale des Architectes doit faire face à des problèmes similaires à ceux de l'ICOMOS. En effet, notre organisation étudie aussi la création d'un Centre de documentation d'architecture et d'urbanisme. Comme il y a de nombreuses préoccupations communes à l'U.I.A. et à l'ICOMOS, il en résultera une collaboration qui ne manquera pas d'être fructueuse pour les deux organismes. Cette collaboration devra porter entre autres sur des échanges d'informations. Il serait souhaitable qu'une collaboration directe s'établisse aussi entre les deux centres dont la création est envisagée.

En ce qui concerne la documentation de l'ICOMOS, une remarque préalable s'impose. Il serait grandement préjudiciable de vouloir fixer des limites chronologiques en ce qui concerne les monuments dont le Centre de l'ICOMOS retiendrait des documents. Exclure les monuments des XIXe et XXe siècles, pour la raison qu'ils ne sont pas encore monuments historiques ou considérés légalement comme tels, constituerait une grave erreur. En effet, les monuments d'aujourd'hui sont appelés à devenir les monuments historiques de demain et ce sont souvent ceux-là qui sont le plus sérieusement menacés et qui disparaissent à un rythme rapide. S'il n'est pas possible de les conserver tous, il est néanmoins essentiel de constituer une documentation sur ces monuments afin que nous puissions en léguer tout au moins le souvenir aux générations futures. Celles-ci pourraient être ainsi assurées d'avoir les sources nécessaires à l'histoire de ces monuments.

En tant que trésorier de l'ICOMOS, je me permettrai d'aborder les problèmes budgétaires. L'organisation du Centre suppose le rassemblement de documents, leur classement, etc; mais aussi le personnel adéquat, les locaux nécessaires. Cela entraîne des dépenses considérables: achat de matériel, équipement, aménagement de locaux, rémunération du personnel, etc.

Il faut tenir compte que le budget de l'ICOMOS se

compose de cotisations des membres, de subsides de l'UNESCO; les pays-hôtes financent les colloques internationaux; le pays dans lequel est fixé le siège de l'organisation interviendra dans les frais de fonctionnement du Secrétariat. Or, si le Centre de documentation est également fixé dans le même pays, celui-ci ne pourra supporter à lui seul le financement et le fonctionnement du Centre. Il faudra donc faire appel à la collaboration des Comités nationaux.

M. BERRY

U. I. A.

Nous ne pensons pas que l'ICOMOS soit en mesure, sans personnel scientifique important, de mettre sur pied, dans de proches délais, un service de documentation qui fournisse de façon véritablement informative une documentation relativement complète sur les monuments des différents pays.

Aussi notre réponse sera-t-elle plutôt orientée sur la possibilité pour l'ICOMOS de devenir un organisme central où chacun pourrait à tout moment s'informer sur les ressources en documentation existant dans les divers pays. L'ICOMOS devrait de plus, conformément aux buts qui ont présidé à sa fondation, établir sa propre documentation sur les restaurations les plus importantes et les plus fondamentalement intéressantes du monde entier.

Dans ce sens, les Comités nationaux devraient s'engager à mettre à la disposition de l'ICOMOS une documentation aussi complète que possible sur les restaurations de ce genre effectuées dans leurs pays. Il faudrait donc répondre aux questions de la façon suivante :

1° et 2° Il faudrait s'efforcer d'obtenir une vue d'ensemble complète sur les documentations existant dans les différents pays (pas seulement les Comités nationaux), soit :

- classement
- inventaires
- collections de photographies et de plans
- bibliographies (sur les monuments des pays en question)
- cartothèques sur différents sujets (par exemple, peintures murales, iconographie, etc.)

3° L'ICOMOS groupe et met chaque année à la disposition des Comités nationaux les listes reçues correspondant aux points 1° et 2°.

4° L'Autriche s'engage à adresser chaque année à l'ICOMOS son périodique *Osterreichische Zeitschrift für Kunst*

und Denkmalpflege, à remettre à l'ICOMOS, comme exemple de ses principes d'inventaire, un volume des Österreichische Kunsttopographie et à communiquer les indications correspondant au 1^o.

W. FRODL

Autriche

Documentation, inventaire et conservation

1. Valeur de la documentation.

Elle croît avec la rapidité, l'étendue (elle devrait être aussi complète que possible et ne pas viser l'intérêt de chaque document pris isolément) et l'actualité des informations. Ceci serait surtout important pour les matières mal documentées et difficiles d'accès, c'est-à-dire les domaines marginaux des sciences annexes servant au travail pratique de la protection.

2. Ceci aurait pour conséquence

a. Catalogue-matières. Les propriétés, les méthodes, le caractère, etc., sont des mots-clefs qui ont la priorité devant une localisation détaillée qui, à l'échelle européenne, bloquerait une partie importante du code et ne laisserait plus assez de liberté pour classer les objets localisés, leur nature et les méthodes de conservation.

b. Facilité de manipulation. Clarté. Ne garder pour le moyen principal de classement (par ex. la fiche, la fiche-pochette, la bande ou feuille magnétique, le microfilm, etc.) que l'essentiel avec des renvois portant la cote d'archives d'informations supplémentaires comme bibliothèque microfilmée, photothèque, etc.

c. Coordonner le plus possible de systèmes de classement plutôt que d'en fabriquer un nouveau. Se servir des documents déjà classés par d'autres systèmes privés ou publics de valeurs différentes et hétérogènes, ceci grâce à un code mettant tout au même dénominateur.

d. Ni les pays qui pratiquent depuis longtemps un système de classement, ni les instituts et organisations dont le fonctionnement serait gêné si leur budget était grevé par un changement de classement, ni les spécialistes de haute qualification qui, débordés de travail, ont organisé leur propre documentation tout axée sur leurs besoins déterminés, ne pourront collaborer si on n'accepte pas leur contribution sous la force qu'elle a. Là encore, une collaboration des principaux collecteurs d'informations n'est réalisable que si on arrive à

rouver pour tous ces systèmes un dénominateur commun.

e. Le dépistage de détails n'est pratiquement possible qu'après consultation d'au moins un résumé. Le document original devant être conservé sur place, il semble indispensable de disposer d'une bibliothèque de résumés au minimum, de microfilms si possible, à côté du fichier de consultation.

f. Une centrale de documentation pourrait éventuellement servir à découvrir les carences d'information, proposer des recherches ou les effectuer elle-même sur des sujets déterminés afin de combler les lacunes.

g. Le système provisoire devrait être capable d'évaluer jusqu'à environ 200.000 entrées d'après les besoins ressortant de la nature des informations entrées et des demandes d'informations reçues. Au delà, on pourrait seulement envisager un premier système qui serait fixé pour une plus longue période d'essai (1 ou 2 ans).

3. Les points de vue que nous venons de mentionner mènent à concevoir un traitement d'informations par ordinateurs. Ce n'est que le développement très récent de cette technique qui permet d'envisager sérieusement une telle éventualité dans un avenir proche ou lointain.

a. Pour ne pas élaborer aujourd'hui un système qui deviendrait inutilisable avec l'emploi d'un ordinateur, il faut respecter quelques principes, qui ne compliquent pas et en rendent pas plus chère l'inventorisation elle-même.

- système de mots-clefs correspondant à un code. Programmation.
- Lexique des mots-clefs et des rapports sémantiques des mots dans le classement systématique de ce lexique.

b. Transformation des textes de l'inventaire, des mots-clefs, du contenu au moins des résumés en une forme lisible pour l'ordinateur.

- perforation de cartes
- transcription des textes par des machines à écrire spéciales qui, en plus du texte dactylographié, produisent une bande perforée ou une bande magnétique permettant, sous forme de code, de faire entrer l'information et ses éléments de classification dans la mémoire de l'ordinateur.
- photographie d'un échiquier représentant le code sur une partie du microfilm portant le résumé de l'information.

c. Ordinateur central pour tous les membres qui envoient leurs fiches, leurs bandes perforées ou magnétiques, ou bien un central principal et plusieurs centres secondaires ainsi que des abonnements d'heures de computer, ce qui demanderait un échange de copies des bandes magnétiques entre les membres.

d. Demandes d'informations. Ou bien sous forme de phrases écrites, télégraphiées ou téléphonées dans les langues officielles adoptées et composées avec les termes du lexique (cfr 3a), ou par des éléments directement lisibles par l'ordinateur. La réponse se ferait par la même voie que la demande.

e. Importance des réponses. Courte réponse, copie du ou des résumés correspondants. Indication du lieu et de la cote de la documentation originale et complète, possibilité d'envoi d'un microfilm de cette documentation.

4. Il faut penser qu'un inventaire des monuments classés ou simplement intéressants ne serait pas rentable à lui seul. En effet, trop de pays possèdent des fiches de ce genre et ne seraient pas intéressés à une réelle collaboration. Des systèmes, des budgets et des administrations trop différents ne leur permettraient pas de croire à la possibilité d'un fichier administratif utilisable et donc intéressant pour tous. Si l'on veut cependant donner plus d'informations sur les monuments, l'accent primitivement mis sur la localisation, la propriété, etc. est transposé sur une classification-matière tout de suite très complexe. C'est surtout l'intérêt d'ouvrir des voies de dépistage faciles aux sources des matières scientifiques d'accès difficile qui prend alors de l'importance. Les questions de classement deviennent une information supplémentaire nécessaire mais cependant secondaire. La justification matérielle d'une telle organisation de documentation se trouve bien davantage dans la transmission rapide d'informations utiles et limitées à des questions précises. Il en résulterait que des efforts financiers deviendraient plus facilement concevables s'il s'agissait :

a. d'une documentation aussi complète que possible renfermant aussi le classement, mais sans mettre l'accent spécialement sur ce point.

b. au lieu d'un service central de documentation qui devrait être un institut puissant pour ne pas succomber aux très grandes exigences de la matière complexe et aux dangers du dilettantisme, il faudrait se servir de toutes les sources spécialisées d'information et en réunir les documents sous un dénominateur commun.

c. Il faudrait - sans en envisager l'emploi pour l'im-médiat - rendre possible pour plus tard l'utilisation d'ordina-teurs. Le lexique des termes en plusieurs langues, nécessai-res également comme dictionnaire international des Monuments historiques, paraît pour le moment la tâche la plus urgente. Elle devrait être réalisée par des équipes différentes.

H. FORAMITTI

Autriche

Rapport du Comité National Bulgare

Le Comité national bulgare admet que la documenta-tion à établir par le Conseil international des Monuments et des Sites doit reposer sur les principes suivants :

1° Elle doit inclure tous les monuments d'importance internationale indépendamment de l'emplacement, de l'époque et du genre auxquels ils appartiennent.

2° Son dessein est de permettre une préservation, une conservation et une sauvegarde de ces monuments.

3° Le classement doit être rédigé par pays et pour chaque pays suivant l'importance, l'époque et le genre de mo-nument.

4° La diffusion des documents reçus peut s'effectuer par des sommaires périodiques, qui après demande, pourront être complétés.

5° Les Comités nationaux doivent s'engager à re-mettre à l'ICOMOS un inventaire des monuments et sites de leur pays, tout livre et revue spécialisés édités dans leurs pays et fournir une information complète et bibliographique pour tout monument et site, sur demande du Comité internatio-nal.

P. BERBENLIEV

Selon notre avis, la tâche du Centre international de Documentation de l'ICOMOS ne serait pas tant le collectionnement et l'entreposage des matériaux en grande quantité que plutôt l'organisation et la coordination de l'information et l'échange d'expériences sur les plans international et professionnel. Les exigences prévisibles de la vie pratique, ainsi que les limites des conditions matérielles et personnelles de notre organisme international plaident pour la conception susmentionnée.

L'information et l'échange d'expériences internationales se réduirait aux problèmes les plus importants et fondamentaux de la protection des monuments historiques et serait édifié des matériaux de documentation suivants :

1. Bibliographie
2. Législation
3. Les types d'organismes s'intéressant à la protection des monuments historiques.
4. Les données personnelles des spécialistes qualifiés
5. Les données les plus importantes des restaurations particulières
6. Inventaire des monuments appartenant à la catégorie "Monuments et sites de haute importance internationale", catégorie à créer éventuellement.
7. Matériaux et techniques nouvelles.

Les principes et les normes de l'arrangement des matériaux concernant les thèmes spécifiés demandent naturellement l'analyse précise des problèmes isolés. A cause de cela, nous ne voulons pas faire une proposition à ce sujet. Nous ne voudrions que faire allusion à la suggestion concernant l'échange des données des restaurations et l'arrangement de la bibliographie soumise par M. Dipl. Ing. Miklos Horler, membre de la délégation hongroise, à l'occasion du Congrès de Venise.

L'échange et l'emploi des matériaux de documenta-

tion peut s'exécuter par deux voies suivant la conformation des possibilités futures. La possibilité la plus simple est - outre l'unification de l'arrangement et de la synthèse des matériaux de documentation - leur échange direct entre les Etats membres. De cette façon, les matériaux envoyés par les pays particuliers aux Archives centrales de documentation de l'ICOMOS peuvent arriver en copie simultanément aux autres pays. L'autre solution serait que le Centre même polycopierait et distribuerait dans une forme unifiée les matériaux envoyés.

Naturellement cette méthode ne signifierait qu'un échange de matériaux de documentation à l'état brut des pays. Dans cet échange, le Centre ne jouerait qu'un rôle organisateur et il garderait un exemplaire de chaque document.

Une forme supérieure d'information internationale serait acquise si le Centre de Documentation disposait du personnel nécessaire et de machines modernes. Ainsi, il serait capable de dépouiller les matériaux envoyés selon les points de vue les plus intéressants et il pourrait se tenir à la disposition des Etats membres conformément aux exigences pouvant surgir dans les différents domaines de la protection des monuments historiques.

D. DERCSENYI

Hongrie

Notes sur la création d'un Centre de documentation de l'Icomos

N'ayant pas eu la possibilité de prendre part au colloque de Bruxelles, je fais une tentative pour quelques observations postérieures sur la base des documents distribués.

La conception du Centre de documentation exposée par le rapport introductif de M. Didier est bien claire et me semble dans ses grandes lignes parfait. Ce qui serait nécessaire de préciser d'une manière un peu plus détaillée c'est : quelle sorte de documents seront rassemblés systématiquement par le Centre? Quant à cette question, je me permets de diviser le matériel, avec lequel on peut compter, en trois parties:

I. Littérature, y compris une bibliothèque centrale et une bibliographie internationale avec "effet rétroactif"

II. Données administratives, y compris

- a. données sur la législation de différents pays
- b. données sur l'organisation des services et institutions de différents pays
- c. la liste des techniciens et spécialistes de la protection des monuments historiques - une espèce d'un Who's who international en la matière.
- d. données sur les cours de formation et de perfectionnement du personnel spécialisé.
- e. données sur l'activité de l'ICOMOS.
- f. données sur la relation entre la protection des monuments historiques et le tourisme.
- g. d'autres données éventuelles comme par exemple: constitution d'un registre des monuments historiques d'un intérêt international.

III. Données techniques.

sur les travaux de la conservation et la restauration, y compris toutes les données concernant la théorie, la méthodologie, l'utilisation, la technique, les détériorations, les recherches préliminaires scientifiques, etc.

b. sur la protection des ensembles et des sites historiques, y compris les données concernant la théorie, la méthodologie, la revitalisation, l'urbanisme, les reconstructions, etc. qui peuvent être filtrés de la documentation de différents projets et de travaux réalisés.

L'ordre de trois parties veut signaler en même temps dans une certaine mesure les trois degrés des problèmes et difficultés de la réalisation.

Ad.I. La bibliothèque et la bibliographie ont leur technique développée et formulée en général. La constitution d'une bibliothèque et une bibliographie internationale de la protection des monuments historiques est donc seulement une question de pratique, et peut se réaliser dans la première étape de la formation du Centre.

Ad.II. Les données administratives représentent par leur nature un matériel relativement restreint. Leur rassemblement et leur classement est réalisable sans grande difficulté, mais il est nécessaire d'élaborer un système uniforme dans la communication des renseignements. Quant à la constitution d'un éventuel inventaire des monuments historiques d'un intérêt international, c'est une question qui peut donner des difficultés, mais ce n'est pas le devoir le plus urgent.

Ad.III. Le rassemblement des données techniques représente le plus grand problème au point de vue intérêt, méthode et pratique. C'est le matériel le plus étendu dont le système de rassemblement et de classement est le plus difficile, le matériel étant extrêmement varié. La question essentielle est de trouver un système uniforme et d'une grande concision pour les documents à rassembler et desquels on peut extraire toutes les données concernant la théorie et la pratique de la conservation et de la restauration des monuments et des sites. La réalisation de telles archives centrales n'est probablement possible que dans la dernière étape de la formation du Centre.

Cette troisième partie soulève la question de traitement de la documentation "suivant sa nature" (bibliothèque - photothèque - archives). Notamment on peut s'imaginer des documentations complexes aussi, qui sont constitués de textes, de photos et de dessins dans un système homogène. En ce cas, leur traitement "suivant sa nature" n'est pas possible.

Observations générales

Le Centre de documentation de l'ICOMOS doit être un centre de documentation spécial de la protection des monuments et des sites. Cela veut dire qu'il ne doit pas être un ensemble d'archives des monuments historiques, ni de l'histoire de l'architecture, ni de l'aspect archéologique. C'est

pourquoi toutes les parties des rapports du Colloque qui s'occupent, par exemple, de la définition, ou des principes et des normes de classement des monuments historiques, de la question des inventaires des monuments historiques, de l'établissement d'un fichier général de tous les monuments historiques ou de cartes archéologiques, de la constitution d'un centre photographie et de plans, etc. se méprennent sur le but et la vocation du Centre de documentation de l'ICOMOS. D'ailleurs, - sans compter les questions essentielles - la formation d'un centre de tous les monuments historiques du monde, par exemple, ne ferait que redoubler ou multiplier les problèmes, les difficultés sans parler du budget du Centre à créer.

Quant à la vocation du Centre, je suis complètement d'accord pour qu'il doive jouer un rôle dans la recherche et l'information.

En ce qui concerne l'analyse et l'exploitation des données, je trouve excellente la conception de M. Didier pour lequel le service de recherches et d'exploitation constitue le cerveau de l'ICOMOS auprès du secrétariat général en fonctionnant à la fois de sa propre initiative ou à la demande du secrétariat général.

Je suis complètement d'accord aussi en ce qui concerne l'opinion de M. Didier relative à l'élaboration du système de sa fonction technique, c'est à dire pour les problèmes de classement, d'analyse, d'exploitation, de matériel, etc. Il faut laisser au Centre lui-même le soin de concevoir et d'élaborer ses systèmes. Je pense également que cette opinion est valable aussi pour le problème de la diffusion.

Le premier objectif est donc que tous les pays membres de l'ICOMOS se mettent d'accord sur le rôle et la vocation du Centre, sur le matériel à rassembler, sur la manière de réunir les moyens financiers et sur la procédure pratique pour créer le Centre international et pour trouver les spécialistes qui seront aptes à mettre en mouvement les mécanismes mis en place. Il faut mettre l'accent sur ce dernier point. En effet, le facteur "relations personnelles", la personnalité et le dynamisme non seulement du directeur de recherches - comme cela est fort bien souligné par M. Didier dans son rapport - mais également de toute l'équipe joueront un grand rôle dans la réalisation du Centre de documentation et de recherches de l'ICOMOS.

M. HORLER

Hongrie

The suggestions of the Indian National Committee are offered below in seriatim :

1. The object of documentation should be building up a library of publications on all aspects of preservation. The Centre should also have complete literature on all sorts of equipments and materials which have bearings on preservation of monuments.

2. The principles and methods of classification would obviously depend on the materials available.

3. The diffusion of the documents received may be done by providing a section in the council's review "Monumentum" in which acquisition of the library, brief notices on equipments and new materials on preservation may also be published. Alternately the information could be incorporated in a News Letter to be published periodically. Reports on the activities of the National Committees could also go in the News Letter.

4. To enable the national committees to obtain books, specialised reviews edited in the respective countries, inventories on monuments and sites, etc., it is suggested that they be allowed to utilize a portion of the fees realized from the members.

SENGUPTA

India

Centre International de documentation de l'Icomos.

Ad. 1. Le centre doit comprendre, entre autres, les services suivants :

A. Histoire

Livres ou documents où l'essentiel de l'histoire de la protection des monuments est relatée dans le pays en question, y compris les mesures réglementaires en faveur des monuments.

B. Droit

Un exemplaire de chacune des lois et règlements actuellement en vigueur dans la mesure où ils ont plus qu'une portée locale.

C. Monuments protégés

1. Une vue panoramique des monuments protégés à partir de laquelle on peut tirer une idée du nombre et de la dispersion des différents lieux.
2. Un bordereau dans lequel les monuments protégés les plus importants sont résumés avec un renvoi aux documents de l'administration nationale où les données sur ces monuments sont plus amplement exposées.

D. Vues de villes et villages protégés

Une liste des vues de villes et villages protégés, avec quelques données appropriées.

E. Descriptions officielles

Descriptions officielles de monuments pour autant qu'ils appartiennent au pays concerné.

F. Adresses

Adresses de ceux qui portent un intérêt direct aux monuments à leur connaissance et à leur étude.

Dans cette catégorie, il faut aussi penser aux organismes pour la restauration ou les subsides ainsi qu'aux bibliothèques topographiques et à la documentation littéraire.

C. Autres documents

Eventuellement un matériel statistique et des publications ou documents tombant dans des catégories non encore nommées, mais qui portent un intérêt aux monuments, à leur étude et à leur diffusion.

Ad. 2. Il faudrait tenir pour règle que les monuments les plus importants et les données officielles soient disponibles au centre de documentation de l'ICOMOS et qu'en outre, on puisse obtenir de plus amples informations, via, par exemple, la documentation "adresses", qui renverraient aux bureaux nationaux, aux bibliothèques, etc...

Ad. 3. Il semble utile de stipuler que tous les documents doivent rester au bureau central de documentation pour qu'ils puissent y être consulté en tout temps. En outre, il faudrait peut-être publier un catalogue dans lequel un aperçu général des livres et de leur usage serait disponible.

Ad. 4. Il semble également souhaitable et non moins inutile de mettre en dépôt une copie de l'inventaire des monuments hollandais. Ce n'est pas seulement un inventaire considérable de 30 à 40.000 monuments, mais il forme en outre, grâce à son système de fiches mobiles, un inventaire par conséquent continuellement tenu à jour et interchangeable. Il faudrait également que les principaux monuments qui ont une redondance internationale soient repertoriés sur une liste. Tout à la fois, une liste peut-être fournie des vues de villes et villages protégés et ensuite, un exemplaire de la loi de 1961 sur les monuments, en plusieurs langues; un court résumé de l'histoire de la protection des monuments en Hollande et finalement, ces adresses et données qui sont nécessaires pour une documentation.

J'ose espérer que ce qui précède vous a donné un aperçu clair de ce qu'il existe en Hollande et comment l'ICOMOS doit s'y prendre pour mettre sur pied un bureau de documentation central pour la protection des monuments.

R. Hotke

Pays-Bas

Quelques suggestions sur la formation d'un centre de documentation de l'Icomos

1. Objet de cette documentation et ses limites

- Constitution d'un fichier général se référant à tous les monuments historiques et sites, établi sur fiches perforées (d'un modèle à étudier) permettant un reclassement sous diverses rubriques.
- Etablissement de cartes archéologiques par pays, régions et sites.
- Constitution d'un centre photographique et photogrammétrique.
- Création d'une bibliothèque spécialisée.

2. Principes et normes de classement.

Un triple classement en ce qui concerne le fichier général doit être adopté :

- a. analytique : par type de monuments ou éléments d'architecture, etc.
- b. chronologique : par périodes et civilisations.
- c. géographique : par pays et régions.

Ce fichier doit être essentiellement mécanisé; toutes les possibilités de fiches perforées seront utilisées pour assurer tous les reclassements possibles sous l'une ou l'autre des rubriques des trois classements précités.

3. Diffusion des documents reçus :

Publication des cartes archéologiques

Diffusion des travaux les plus importants compris dans les dossiers.

Diffusion sous forme d'inventaires des données les plus importantes tirées du fichier général par le moyen de trieuses mécanographiques (par ex. listes) de monuments d'une époque donnée ou de certains éléments typiques d'une architecture, etc.

4. Aide des différents Comités nationaux à l'ICOMOS

- Etablissement des cartes archéologiques
- Envoi de toutes les publications concernant les monuments.
- Envoi des rapports relatifs à l'état des monuments et sur les travaux en cours.
- Collaboration entre chaque Comité et le Centre international.

5. Recherches de la documentation

Envoyer dans les pays intéressés des représentants de son service photogrammétrique afin de relever les ensembles les plus importants.

A. MOUFTI

Syrie

Suggestions concernant l'organisation du Centre de documentation de l'Icomos

Ce Centre devrait assembler non seulement la documentation photographique des monuments historiques mais aussi bien celle de mesurage et les analyses des valeurs historiques et esthétiques du monument. En outre, il devrait posséder tous les rapports, thèses, résolutions, etc. émises ou rédigées à l'occasion des réunions internationales (congrès, symposiums, colloques) ou de réunions très spécialisées mais d'une importance considérable.

Cette documentation devrait porter sur

1. Les monuments d'une renommée mondiale.
2. Les monuments dont la conservation et la restauration attire l'attention du monde entier (par ex. l'église de la Ste-Vierge à Most (Brux).
3. Les monuments en relation avec les événements culturels et politiques se rattachant au séjour des personnalités historiques (par ex. de Haydn au château de Dolni Lukavice, de Goethe à Cheb (Eger).
4. Les monuments historiques nationaux.
5. Les immeubles et les monuments mobiliers qui, dépassant les frontières politiques par leur valeur historique esthétique, démographique, économique, technique, etc. peuvent intéresser les experts des pays voisins.

L'Institut d'Etat pour la Protection des Monuments historiques et pour la Sauvegarde de la Nature peut aider l'ICOMOS à constituer son centre de documentation par l'envoi de la revue Pamatkova pece dont il est l'éditeur, de petites brochures sur les monuments particuliers, du recueil Monumentorum tutela, de livres et brochures publiés par l'Institut pour la Restauration des Villes et Monuments historiques, de l'inventaire et de photographies des monuments tchécoslovaques les plus importants, de reproductions des plans rédigés avant 1886 dont l'envoi sera approuvé par les autorités.

Tous les pays membres de l'ICOMOS devraient en-

voyer régulièrement des renseignements au Centre de documentation. Alors seulement ce Centre pourra jouer son rôle et aider à la compréhension mutuelle de tous les membres ainsi qu'à l'étude des méthodes théoriques et pratiques pour protéger les monuments et les sites historiques du monde entier. Aussi est-il nécessaire, pour atteindre ce but, de déterminer et l'échelle et les catégories de la documentation, obligatoires pour tous les pays membres de l'ICOMOS qui devraient envoyer au Centre les informations ainsi déterminées. Cet envoi pourrait se faire à date fixe (une ou deux fois par an). Le Centre devrait, au cours de l'année suivante, dresser une liste contenant les renseignements d'une importance internationale et la communiquer à tous les comités nationaux. De cette sorte, chaque Comité national recevrait les informations régulières non seulement sur la matière de cette documentation centrale mais aussi sur l'activité des autres pays dans ce domaine. Chaque Comité national pourrait ainsi, au surplus, étudier l'ensemble des documents rassemblés. Il devrait être également possible pour chaque membre d'étudier les documents concrets directement au Centre de documentation ou bien de demander des renseignements plus détaillés au Comité national intéressé. C'est ainsi que seront établies les relations plus étroites entre les comités nationaux et il en résultera un échange régulier d'expériences.

V. NOVOTNY

Tchécoslovaquie

Rapport du Comité National d'URSS

I. Les monuments de la culture inscrits dans les listes nationales en conformité avec les critères découlant de la notion "Monuments de la culture", notion définie par les organes compétents, sont l'objet de la documentation du Centre à créer.

Les organes nationaux compétents définissent les limites de ces critères sur la base des principes élaborés dans le cadre de la classification des monuments de la culture.

II. Les points de vue scientifique, historique, culturel, social, etc. qui doivent définir, en tenant compte des particularités nationales et historiques, la notion "Monuments de la culture".

Le schéma des questions pour l'élaboration de la classification de la documentation peut être proposé comme suit :

1. Méthodes de fixation des monuments
2. Méthodes de conservation et de restauration des monuments.
3. Méthodes d'examen des altérations (méthodes physiques et chimiques)
4. Equipement technique des laboratoires de recherches et équipement industriel.
Problèmes de longévité des matériaux anciens et nouveaux.
6. Microclimat et lutte contre l'humidité.
7. Législation sur la protection des monuments.
8. Répertoire des institutions, laboratoires, organismes de recherche scientifique, etc.
9. Répertoire des institutions assurant la formation
10. Répertoire des spécialistes
11. Répertoire bibliographique et des éditions.

Les normes de la classification des monuments de culture résident dans leur intérêt national, on peut prendre comme base de leur reconnaissance par le Centre leur intérêt mondial.

III. Dans le territoire d'un pays existe une forme unique de la documentation et de la classification des monuments de la culture. Ce sont les listes des monuments à sauvegarder par l'Etat qui unifient toute la documentation sur les monuments. Ces listes appartiennent à tous les organismes de la protection des monuments du pays. Les méthodes et les critères de classement font l'objet de publications dans des éditions spécialisées et dans des périodiques.

Le rôle d'information du Centre de documentation doit donc consister dans la diffusion des principes et des critères utilisés par les divers organismes nationaux ainsi que les travaux les plus importants sur les monuments. Les formes de l'information peuvent être empruntées aux Centres internationaux de documentation et d'information.

IV. La concentration de la documentation doit être assurée par les Comités nationaux qui adresseront au Centre des documents d'après la classification élaborée. Le Comité soviétique de l'ICOMOS peut assurer au Centre la communication de la documentation des publications spécialisées sur les problèmes de la classification même ainsi que mettre à sa disposition les renseignements sur les monuments les plus importants.

A. HALTOURINE

JRSS